

# Règlement Super ligue Ernée

Retrait dossard : 12h30 le samedi pour les courses jeunes, 14h pour le relais-mixte, 8h pour les courses du dimanche

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés FFtri et tous les non licenciés sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive en compétition du triathlon, daté de moins d'un an à la date de l'épreuve (code du Sport, Art. L231.2-1) et sur l'acquisition d'une licence journée dite « pass compétition ».

Remboursement : En cas d'annulation de l'épreuve, le participant pourra prétendre à un remboursement des droits d'inscription. Le remboursement en cas de non-participation à l'épreuve sera possible sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'incapacité de l'athlète à participer.

Arbitrage : Chaque athlète devra suivre les directives et instructions de tous les arbitres de la course. Ils sont les seules habilités à appliquer le règlement. Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2022 de la FFtri.

Aire de transition : Le parc à vélo est accessible sur présentation à l'entrée, d'un casque homologué à coque rigide obligatoirement sur la tête, jugulaire serrée, dossard porté.

Le déplacement à vélo est interdit dans l'aire de transition

Natation : Le port de la combinaison et l'utilisation des accessoires (palmes, plaquette, tubas) est proscrite.

Les athlètes devront se présenter 5 minutes maximum avant l'heure de départ de leurs vagues sur l'aire d'appel. Ils peuvent rentrer par « l'entrée des athlètes » 15min avant le départ de leurs séries.

La sortie de l'eau (à la fin des 200m) doit obligatoirement se faire côté plongeur. La sortie de l'eau sur les côtés du bassin est interdite.

Cyclisme : Seuls les concurrents sont autorisés à entrer dans le parc à vélo

L'épreuve cyclisme se déroule sur route fermée mais les athlètes doivent respecter le code de la route, sous peine de disqualification.

Le « drafting » est autorisé sur la partie cyclisme (vélo de CLM et prolongateurs interdits)

Le dossard doit être porté dans le dos

Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Il doit être mis, jugulaire serrée, avant de prendre son vélo, et ne peut être enlevé qu'après avoir rangé son vélo.

Toute forme d'aide extérieure, autre que l'organisation est interdite.

Il est interdit de jeter les éventuels déchets hors des zones de propreté.

Course à pied : le dossard doit être porté devant.

Il est interdit de courir torse nu.

Le balisage et les indications des bénévoles situés sur le parcours doivent être strictement respectés, sous peine de disqualification.

Puces : Les puces électroniques devront être rendues dès la fin de course. Toutes puces manquantes sera facturée par l'organisation au participant.

Dopage : Tous les concurrents peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En vous inscrivant, vous acceptez d'être soumis à ces tests et de respecter les pénalités associés à ces règles anti-dopage.

Droits à l'image : De par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayant-droit (partenaires), à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître au Triathlon d'Ernée. Dans le cas contraire, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur.

Assurance : L'organisateur est couvert par une assurance civile organisateur pour tout dommage général du fait d'un manquement.

Les concurrents sont couverts par une assurance individuelle accident rattachée à leur licence Fftri ou Pass compétition.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de bris de matériel ou de dégradation, d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect des consignes de l'organisateur ou d'utilisation de matériels défectueux.